

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014

SALLE EUROPE – CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE - GRENOBLE

PERSONNES PRÉSENTES :

Titulaires

Mme et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Luc REMOND, Jérôme BARBIERI (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT (Communauté de Communes du Trièves), Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Laurence THERY, Francis GIMBERT (Communauté de Communes du Grésivaudan), Laura BONNEFOY (Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors).

Suppléants

Mme et MM. Christian COIGNÉ (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Henri GERBE (Communauté de Communes de Bièvre-Isère).

PERSONNES REPRÉSENTÉES :

Mme et MM. Michel VEYRET (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Catherine KAMOWSKI, Jean-Claude POTIÉ (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Yannick NEUDER (Communauté de Communes de Bièvre Isère).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

Mme et MM. Benoît PARENT, Murielle PEZET-KHUN, Constant BERROU (AURG), Pascale MAURY (Ville de Grenoble), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Maxime DORVILLE, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER (EP-SCoT), Cécile BENECH (CEP – EP-SCoT), Marie-Claire BOZONNET, Marie WOZNIAK (DDT de l'Isère).

PERSONNES EXCUSÉES :

Mme et MM. Michelle VEYRET, Marie-Christine TARDY, Suzanne DATHE (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Guy GUILMEAU (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Claude POTIÉ (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Yannick NEUDER, Jean-Pierre BARBIER (Communauté de Communes de Bièvre Isère), Philippe MIGNOT (Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire), Gérard COHARD (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Yannik OLLIVIER introduit la séance en remerciant les participants pour leur présence.

▪ Contentieux à l'encontre du SCoT

Yannik OLLIVIER revient sur les contentieux engagés à l'encontre du SCoT. Les conclusions du rapporteur public ont été présentées lors de l'audience du 27 novembre 2014 :

- Le rapporteur propose que le recours porté par l'association Trait d'Union de Crolles soit rejeté

- Concernant le recours engagé par la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère, les arguments sur le fond (commerces, objectifs de production de logements, zones humides, qualité de l'air) n'ont pas été considérés comme recevables par le rapporteur. En revanche, le rapporteur public a retenu l'argument relatif à la procédure : la non convocation de la Commission de conciliation par le Préfet. Selon l'article L.600-9 du CU, introduit par la loi ALUR, une régularisation est donc à envisager mais la nature de cette régularisation reste encore à définir.

Si le juge estime qu'il faut reprendre la procédure à compter de la convocation par le Préfet de la Commission de conciliation en y incluant de nouveau une enquête publique, il serait nécessaire de soumettre à nouveau le SCoT à l'enquête publique dont le coût s'élève à près de 150 000 euros. De plus le SCOT serait à ré-arrêter pour intégrer les dispositions de la loi ALUR.

Dans la mesure où les arguments relatifs au fond n'ont pas été retenus, **Yannik OLLIVIER** doit prochainement rencontrer le président de la CCBI pour trouver les voies d'un retrait de recours de la CCBI.

Jean-Paul BRET insiste sur le fait qu'il s'agit d'une erreur commise par le Préfet et considère que c'est à l'Etat d'en assumer les conséquences.

Laurent THOVISTE explique qu'il est difficile d'engager la responsabilité de l'Etat et qu'il est préférable d'envisager une solution de conciliation.

▪ Débat sur les orientations budgétaires 2015

Yannik OLLIVIER explique que la note jointe au dossier précise les missions de service public et les actions que l'EP SCoT envisage de réaliser sur l'année 2015. Pour mener à bien la mise en œuvre du SCoT, des commissions thématiques ont été mise en place (évaluation, économie, commerces, déplacements, environnement, urbanisme-habitat).

L'action de l'EP SCoT s'inscrit dans un dispositif à double intérêt :

- Se donner les moyens d'une réelle cohérence planification-projet
- Optimiser les moyens à apporter aux collectivités sur ce champ de missions

Philippe AUGER détaille les moyens humains et techniques. L'équipe de l'EP SCoT compte un peu plus de quatre personnes en équivalent temps plein en comptant le poste d'une apprentie.

Dans le courrier de réponse adressé au président de la Communauté de Communes du Trièves, il avait été fait référence aux montants des cotisations des SCoT voisins (Grand Lyon, Rovaltain, Nord Isère) pour donner un ordre de grandeur des moyens mobilisés par la mise en œuvre de ces SCoT approuvés. Ces cotisations sont à apprécier au regard de la superficie des territoires, de leur nombre d'habitants, du nombre de communes par EPCI...

En termes de moyens techniques, **Philippe AUGER** précise qu'une convention d'appui avec l'AURG est négociée par avenant chaque année. Pour l'année 2015, il est proposé 200 jours de travail.

Concernant les moyens alloués à la production de documents de sensibilisation autour du SCoT afin d'alimenter les débats dans les territoires, il est proposé de diffuser un support de mise en débat répondant à 30 questions ainsi qu'un document de synthèse du SCoT.

L'objectif est de faciliter la compréhension du SCoT, et par conséquent sa mise en œuvre.

Un toilettage du site internet est également envisagé afin de permettre un meilleur accès, une navigation plus fluide et de limiter les productions papier.

A noter que ce projet de budget 2015 s'appuie sur la révision statutaire approuvée qui vise à déterminer le montant des contributions sur la base du nombre d'habitants. Pour cette année, il est proposé une participation à hauteur de 0,94 euros par habitant pour chaque EPCI membre. La recette totale du budget 2015 s'élève à près de 720 000 euros, le détail étant précisé dans le Document d'Orientations Budgétaires joint au dossier.

Philippe AUGER précise que le budget alloué à la Communauté de l'Eau n'est pas un budget annexe mais une comptabilité analytique spécifique.

Christine GARNIER demande à ce que les missions qui seront confiées à l'AURG soient d'avantage détaillées.

Philippe AUGER répond que les missions de l'AURG sont précisées dans une annexe du budget primitif, délibéré chaque année.

Benoît PARENT confirme que l'AURG mobilise 200 jours d'activité pour l'EP SCoT sur l'année 2015.

Murielle PEZT KUHN précise les missions confiées à l'AURG pour accompagner l'EP SCoT :

- Participer à l'animation et à l'alimentation des instances (Comité syndical, Bureau syndical, groupes projet SCoT, groupe contact DDT)
- Réaliser des expertises dans le cadre des six Commissions thématiques
- Exécuter un travail spécifique pour le suivi de la mise en œuvre
- Mener des travaux dans le cadre de la démarche SCoT/PNR
- Aider à la réalisation de documents à éditer

Yannik OLLIVIER propose de reprendre ces éléments dans une annexe à joindre au Document Budgétaire.

Jean-Paul BRET précise que l'AURG permet de faire de économies en étant un outil d'ingénierie mutualisé.

Jérôme DUTRONCY revient sur la question de l'eau en rappelant que la convention avec les acteurs de l'eau est arrivée à terme en 2014. Un projet de nouvelle convention est proposé. Concernant le budget alloué à la Communauté de l'Eau, il y a nécessité de financer cette plateforme pour qu'elle soit efficace.

Jean-Paul BRET confirme son abstention au vote de toute délibération sur le sujet de l'eau. Il explique que le Pays Voironnais désire travailler en coopération et participer à des échanges mais qu'il ne souhaite pas financer la plateforme dans la mesure où la CAPV possède déjà une ingénierie spécifique en interne.

Jérôme DUTRONCY rappelle que des débats autour du financement ont déjà eu lieu. Il constate la nécessité de communiquer davantage sur le bilan des actions et travaux menés par la CEP. Il précise également que beaucoup d'acteurs sont reconnaissants du travail fourni par la CEP. Il ajoute que cette plateforme, qui permet un travail global en coopération, participe à une gestion durable de l'eau potable sur la région grenobloise.

Yannik OLLIVIER précise que le rapport d'activité de la CEP est disponible et qu'il a été joint à l'envoi du dossier du jour. Il rappelle également qu'un séminaire sur l'eau potable a eu lieu au début du mois de décembre. Cet événement a réuni plusieurs acteurs du territoire national notamment le vice-président du conseil général des Hautes-Pyrénées, ainsi qu'un public important. Il ajoute que les échanges ont été intéressants, en particulier dans ce contexte de passage en métropole, mais également pour les autres territoires (avec les présentations de l'ONEMA et la FNCCR le matin notamment).

En conclusion, Yannik OLLIVIER prend acte de la tenue de ce débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.

▪ Travaux des Commissions

>> Commission Déplacements :

Luc REMOND, référent, expose les éléments de synthèse de cette première Commission Déplacements. Il souligne que cette instance permet de construire une vision élargie des déplacements, sur un périmètre dépassant les AOT existantes. Après une présentation des grandes tendances et des chiffres-clés en matière de déplacements sur la région grenobloise, a été rappelée la stratégie du SCoT. Les membres de la Commission ont ensuite échangé pour définir quatre sujets prioritaires :

- la logistique et le transport de marchandises
- les modes de transport alternatifs, notamment le covoiturage
- la coordination tarifaire

Yannik OLLIVIER précise que des travaux ont été menés par La Métro, notamment au sujet de la logistique et du transport de marchandises.

Laurent THOVISTE estime que le thème de l'harmonisation de la tarification et de la billettique est important. L'objectif est de faciliter le trajet des usagers.

Francis GIMBERT rejoint **Laurent THOVISTE** mais souligne cependant que cet enjeu d'harmonisation peut s'avérer difficile à mettre en œuvre.

Christine GARNIER revient sur le compte-rendu de la Commission et notamment sur l'une des orientations du SCoT qui consiste à tendre vers une meilleure articulation entre la localisation des créations de logements et la localisation des créations d'emplois. Elle estime que ce sont les politiques d'habitat mais aussi les politiques d'implantation économique qui doivent permettre la mise en œuvre de cet enjeu d'adéquation.

Francis GIMBERT rappelle que le ratio emplois/actifs d'un territoire n'est pas le seul facteur de déplacements dans la mesure où les membres d'un même ménage ne travaillent pas tous au même endroit.

Jean-Paul BRET évoque le sujet du rabattement vers les gares et l'articulation à mettre en place entre les missions des différentes instances et structures ayant une compétence transport.

Yannik OLLIVIER insiste sur la nécessaire présence de la Région et du Conseil Général dans cette Commission. L'objectif étant de faciliter le trajet d'un usager. Il suggère également de tenir compte, dans les réflexions engagées, de la concentration urbaine et des différents taux de versement transport existants sur la région grenobloise.

>> **Commission Commerce :**

Robert PINET, référant, précise que les échanges et les questions soulevées ont été intéressants. La question de la concurrence entre les territoires semble centrale. Il rappelle également que l'objectif de cette Commission est de pouvoir débattre en partageant un maximum d'informations.

Yannik OLLIVIER explique que le SCoT pose des principes qui sont parfois d'application difficile dans la mesure où les projets présentés sont complexes. La CDAC tient un rôle important car elle permet une appréciation au cas par cas en évaluant la compatibilité entre le SCoT et les projets. La Commission Commerces pourrait jouer ce rôle de premier examinateur des projets, avant leur passage en CDAC.

Jean-Paul BRET explique qu'il existe une demande de proximité mais également une demande en matière de grandes surfaces, accessibles en voiture. Il n'existe pas nécessairement de concurrence entre les commerces de centre-ville et les commerces de moyenne et grandes surfaces. Il faut pouvoir tendre vers un équilibre des projets commerciaux entre les territoires.

Robert PINET va dans le sens de Jean-Paul BRET en ajoutant que les outils du DAC ne sont probablement pas suffisants pour générer le développement commercial souhaité et éviter la concurrence entre les territoires.

Yannik OLLIVIER précise que le SCoT ne doit pas être considéré comme un dogme et que c'est un document vivant, qui est amené à évoluer.

Laurent THOVISTE estime que l'Agence serait en mesure d'apporter des éléments sur cette thématique.

D'autre part, on assisterait à un recul de la vente par internet, qui avait beaucoup augmenté ces dix dernières années, donnant lieu à un recentrage vers les grandes surfaces. Il est important que les membres de la Commission tiennent compte de l'évolution de ces tendances de consommation et travaillent à partir de données prospectives.

Jérôme DUTRONCY souligne la nécessité de lier la question du commerce et celle de la mobilité. Il ajoute que le report modal dépend du comportement des individus mais également de l'aménagement du territoire, et notamment de la qualité de desserte en transports en commun, de la sécurisation des pistes cyclables... Il considère qu'il en est de même pour le commerce.

Francis GIMBERT précise qu'il faut tenir compte de la situation géographique pour traiter ces questions de mobilité et de commerces.

Christine GARNIER souhaite compléter les propos de Jean-Paul BRET en soulignant l'importance de la coordination entre l'urbanisme commercial et les déplacements. Un certain nombre d'indicateurs socio-économiques (augmentation du prix de l'énergie fossile, baisse du pouvoir d'achat, vieillissement de la population...) encourage à anticiper l'évolution des pratiques de consommation en développant les commerces de proximité.

Luc REMOND fait remarquer que la voiture individuelle est aujourd'hui encore largement utilisée. A court terme, il est important de travailler à son optimisation en développant des actions, notamment liées au covoiturage.

Robert PINET souligne la légitimité du SCoT à se positionner face à ces enjeux d'équilibre entre les territoires.

▪ Délibérations

La délibération relative au remboursement des frais de déplacements de Jérôme DUTRONCY au salon des maires à Paris est adoptée à l'unanimité.

La délibération relative à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le programme 2015 et 2016 de la CEP est adoptée avec trois abstentions de la part des élus du Voironnais : Luc REMOND, Jérôme BARBIERI et Jean-Paul BRET.

▪ Point d'avancement sur le projet de document pédagogique : journal des 30 questions autour du SCoT

Robert PINET souhaiterait qu'un effort soit fait sur la rédaction du journal de 30 questions de façon à ce que le document soit pragmatique. L'objectif n'est pas de persuader mais de donner des éléments concrets de compréhension.

Laurent THOVISTE rejoint les propos de **Robert PINET** et ajoute que la forme est trop littéraire. Il estime que les réponses doivent être plus concises et proposer des renvois au SCoT.

Francis GIMBERT ajoute que le document doit fournir des explications et non des justifications.

Jean-Paul BRET précise qu'il s'agit d'un message porté par l'EP SCoT et non par l'AURG. Il ajoute qu'il ne valide pas la réponse de la question n°10, sur le commerce, telle qu'elle est formulée actuellement.

Christine GARNIER estime qu'il faudrait éviter le langage juridique et les réponses trop longues.

Yannik OLLIVIER rejoint les propos précédents en confirmant cette volonté de simplifier le document. Il précise qu'il est envisagé d'éditer le document des 30 questions début mars afin d'alimenter les rencontres avec les territoires et que les moyens d'une rédaction plus adaptée seront mis en œuvre.

Le président remercie les participants et lève la séance.